

Plan d'études

Master

Études européennes

**Programme d'études secondaires - 30 ECTS**

(10.03.2026)

**1. Bases légales**

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines (règlement BA/MA Faculté des lettres et des sciences humaines).

**2. Description du programme**

**2.1. Description générale du programme**

Le programme d'études secondaires en Études européennes offre une introduction aux principales dimensions du processus d'intégration européenne et combine des perspectives politiques, juridiques et économiques. Les étudiant·e·s se familiarisent avec le système institutionnel et juridique sur lequel reposent l'Union européenne et la coopération économique au niveau européen. Le programme d'études transmet des compétences notamment en sciences politiques et se caractérise par une ouverture transdisciplinaire et interfacultaire.

Le programme d'études secondaires en Études européennes ne peut être suivi qu'en combinaison avec un programme d'études approfondies dans une autre discipline.

Ce programme en Études européennes qualifie pour des activités professionnelles dans l'administration publique, la diplomatie, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le journalisme, les organisations culturelles ainsi que dans la recherche.

## 2.2. Structure générale du programme

Le programme d'études secondaires en Études européennes de l'Université de Fribourg est composé de deux modules à 15 ECTS chacun.

## 2.3. Conditions d'admission

L'admission est possible avec un diplôme de bachelor universitaire ou HES suisse ou étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg avec au moins 60 ECTS dans l'une des branches d'études suivantes : Sciences politique, Droit, Économie, Histoire, Sciences des médias et de la communication, Sociologie, Sciences des religions, Relations internationales, *Études de l'Europe orientale, Études européennes, Histoire contemporaine, Politique et Société*\*.

Ce programme d'études secondaires ne peut toutefois pas être suivi en complément d'un programme d'études approfondies en Études européennes.

## 3. Objectifs de formation

Les étudiant·e·s disposent de connaissances fondamentales sur les principaux acteurs et domaines d'activité de l'Union européenne et de ses relations avec la Suisse. Partant d'une approche interdisciplinaire, ils·elles sont capables de comprendre et d'analyser de manière critique les enjeux politiques, juridiques et économiques actuels en lien avec le processus d'intégration européenne.

Les diplômé·e·s sont en mesure d'appliquer leurs connaissances théoriques en Études européennes à des problématiques complexes et de les discuter de manière critique. Ils·elles traitent des questions spécifiques et transversales des développements actuels en Europe, savent définir des problématiques et produire des contributions argumentées aux débats contemporains.

## 4. Début et durée des études

Ce programme d'études peut être commencé au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

La durée minimale du master à 120 ECTS est en règle générale de quatre semestres.

## 5. Langue d'études

Le programme d'études secondaires en Études européennes comprend des unités d'enseignement dispensées en français, en allemand et en anglais. Les études présupposent donc une solide connaissance au moins passive de ces trois langues.

Le terme « connaissance » désigne la compétence de lire, de comprendre et d'analyser des textes sources et des textes scientifiques. Une bonne compréhension à l'oral est également requise.

## 6. Structure du programme d'études

Le programme d'études secondaires en Études européennes comprend deux modules obligatoires à 15 ECTS chacun :

Programme d'études secondaires	
Module 1 : Introduction à l'intégration européenne	15 ECTS
Module 2 : L'Europe en tant qu'espace politique	15 ECTS

---

\* Les branches mentionnées en italique ne figurent pas dans la liste officielle Swissuniversities.

Les modules approfondissent les connaissances factuelles et transmettent les bases théoriques des Études européennes dans une perspective de sciences politiques et interdisciplinaire.

## **7. Offre de cours, cours obligatoires et unités d'enseignements des différentes facultés**

### **7.1 Programme des cours**

Le master en Études européennes est un programme interdisciplinaire. Les unités d'enseignement pouvant être suivies et validées pour les modules sont proposées par différents départements et facultés de l'Université de Fribourg. Chaque semestre, le domaine Études européennes publie sur son site web un programme des cours spécifique au master en Études européennes et l'envoie à tou-te-s les étudiant-e-s inscrit-e-s avant le début de la période d'inscription. Ce programme recense toutes les unités d'enseignement pouvant être suivies pour les différents modules du semestre. Il reflète la structure modulaire du master en Études européennes ; on voit ainsi quelles unités d'enseignement des différents départements peuvent être suivis pour chaque module. Les unités d'enseignement ne peuvent être validées que dans le module auquel elles sont rattachées dans le programme des cours.

Seules les unités d'enseignement publiées dans le programme des cours du semestre concerné peuvent être suivies. Cette restriction ne s'applique pas aux unités d'enseignement proposés dans le cadre de programmes de mobilité suisse ou internationale (voir section 12).

### **7.2. Cours obligatoires, cours à choix obligatoires et cours à choix**

Les cours obligatoires (CO) doivent être validés avec une note suffisante. Ils sont généralement proposés un semestre sur deux et sont identifiés par « CO » dans le programme des cours.

Les cours à choix obligatoires (CCO) sont des unités d'enseignement obligatoires dont les thèmes et les contenus varient. Ils sont identifiés par la mention « CCO » dans le programme des cours. Des CCO sont proposés chaque semestre.

Les cours à choix (CC) sont des unités d'enseignement qui peuvent être librement choisies parmi l'offre de cours pour le module concerné, jusqu'à l'obtention des 15 ECTS du module. Ils sont identifiés par la mention « CC » dans le programme des cours. Des cours à choix sont proposés chaque semestre.

### **7.3 Unités d'enseignement de différentes facultés**

Le programme d'Études européennes comprend des unités d'enseignement (CO, CCO, CC) proposées par différentes facultés de l'Université de Fribourg. Les délais d'inscription aux unités d'enseignement et aux examens, ainsi que les modalités d'examen, varient selon les facultés.

Les informations relatives aux délais d'inscription aux unités d'enseignement et aux examens, ainsi que les informations sur les unités d'enseignement disponibles pour le semestre, sont publiées dans le programme des cours du master d'Études européennes et envoyées à tou-te-s les étudiant-e-s inscrit-e-s.

Les modalités d'examen des unités d'enseignement dispensées par la Faculté des lettres et sciences humaines sont expliquées ci-dessous. Pour les unités d'enseignement dispensées par d'autres facultés, ce sont les modalités et le règlement des examens de ces facultés qui s'appliquent. Les règlements d'études des différentes facultés sont disponibles dans le programme des cours du master d'Études européennes et peuvent également être consultés sur les sites web des facultés concernées.

## 8. Module

**8.1 Le module 1 « Introduction à l'intégration européenne »** fournit des connaissances générales sur les origines, les institutions et les processus politiques de l'intégration régionale en Europe après 1945 ainsi que sur les bases du droit européen et de la politique économique européenne. L'accent est mis sur l'Union européenne (UE), ses institutions, ses domaines d'intervention et ses acteurs ainsi que sur les relations entre l'UE et la Suisse. Il est recommandé de suivre ce module au début du programme d'études secondaires. Il est possible de participer à un voyage d'étude comme cours à choix. Le module comprend 15 ECTS :

- **Cours obligatoire 3 ECTS** : cours « Introduction aux Études européennes » (proposé chaque semestre d'automne)
- **Cours à choix obligatoire 3 ECTS** : cours « Einführung in das Europarecht » (proposé un semestre d'automne sur deux) ou cours « Introduction au droit européen » (proposé chaque semestre de printemps)
- **Cours à choix obligatoire 6 ECTS** : une unité d'enseignement sur le système économique européen
  - Les étudiant·e·s **sans** connaissances préalables en économie politique suivent, comme cours à choix obligatoire, soit Microéconomie I, soit Macroéconomie I (proposés en allemand et en français à chaque fois au semestre d'automne).
  - Les étudiant·e·s **ayant** des connaissances préalables en économie politique suivent comme cours à choix obligatoire l'une des unités d'enseignement en économie figurant dans le programme du module 1. Au moins une unité d'enseignement est proposée chaque semestre, les thèmes varient.
- **Cours à choix 3 ECTS** : le programme des cours pour le module 1 comprend les types de cours à choix à 3 ECTS suivants, parmi lesquels les étudiant·e·s peuvent choisir librement une unité d'enseignement :
  - Cycle de conférences au Centre d'Études européennes avec évaluation
  - Unité d'enseignement en Études européennes avec évaluation
  - Voyage d'étude avec rapport écrit
  - Unité d'enseignement en Études européennes dispensée par le professeur Fabio Wasserfallen à l'Université de Berne avec évaluation.

	<b>Module 1 : Introduction à l'intégration européenne</b>	<b>15 ECTS</b>
<b>CO</b>	1 cours avec évaluation d'Introduction aux Études européennes	3 ECTS
<b>CCO</b>	1 cours avec évaluation : Einführung in das Europarecht ou 1 cours avec évaluation : Introduction au droit européen	3 ECTS
<b>CCO</b>	Microéconomie I OU Macroéconomie I OU une unité d'enseignement d'économie politique avec évaluation	6 ECTS
<b>CC</b>	1 cours à choix à 3 ECTS	3 ECTS

**8.2 Le module 2 « L'Europe en tant qu'espace politique »** se concentre sur les thématiques politiques et sociales. Il permet d'acquérir des connaissances approfondies notamment dans les domaines des

sciences politiques, des sciences de la communication et des sciences sociales. Le module comprend 15 ECTS :

- **Cours à choix obligatoire 3 ECTS** : cours avec évaluations écrites et/ou orales en Études européennes
- **Cours à choix obligatoire 3 ECTS** : séminaire avec évaluations écrites et/ou orales en Études européennes
- **Cours à choix** conformément au programme des cours, pour un total de 9 ECTS, dans les domaines des Études européennes, des Études de l'Europe orientale, des Sciences sociales et des Sciences de la communication

	<b>Module 2 : L'Europe en tant qu'espace politique</b>	<b>15 ECTS</b>
<b>CCO</b>	1 cours avec évaluations écrites et/ou orales en Études européennes	3 ECTS
<b>CCO</b>	1 séminaire avec évaluations écrites et/ou orales en Études européennes	3 ECTS
<b>CC</b>	Unités d'enseignement avec évaluations écrites et/ou orales	9 ECTS

## 9. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation des unités d'enseignement sont régies par le règlement de la Faculté des lettres et sciences humaines. Pour les unités d'enseignement dispensées par d'autres facultés, les modalités d'examen sont régies par le règlement de la faculté concernée. Vous trouverez des informations sur les règlements applicables des autres départements et facultés dans le programme des cours.

### 9.1. Modalités générales d'évaluation pour les Études européennes

1. Toutes les unités d'enseignements sont soumises à une évaluation.
2. Les séminaires à 3 ECTS sont évalués par des évaluations orales et/ou écrites.
3. Les cours à 3 ECTS sont évalués par évaluations orales et/ou écrites.
4. Les voyages d'études à 3 crédits ECTS sont évalués par un rapport écrit validé par le domaine Études européennes. En cas de note insuffisante, le rapport peut être soumis une seconde fois. Si le résultat est à nouveau insuffisant, l'échec est définitif et l'étudiant-e doit suivre un autre cours à choix.
5. Le type d'évaluation et les dates correspondantes sont communiqués par l'enseignant-e au début du semestre.
6. Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base d'évaluations qui ont été évaluées et jugées suffisantes par l'enseignant-e concerné-e.

### 9.2 Modalités de validation du programme

Les crédits ECTS requis pour un module sont validés dès que l'étudiant-e a satisfait à toutes les exigences prévues par le plan d'études. La validation des modules est effectuée par le domaine Études européennes.

Le programme d'études secondaires est réussi lorsque les deux modules ont été réussis et validés (30 ECTS).

### 9.3 Échec et échec définitif

1. Si une évaluation orale ou écrite n'est pas réussie, elle peut être repassée une seule fois. Un deuxième échec est définitif.
2. Les étudiant·e·s doivent réussir les épreuves de l'unité d'enseignement à laquelle ils·elles sont inscrit·e·s au plus tard lors de la quatrième session d'examens suivant leur inscription à cette unité. Le non-respect de cette règle ou un échec lors de cette session entraîne l'échec définitif de cette unité d'enseignement.
3. En cas d'échec définitif à un cours à choix ou un cours à choix obligatoires, l'étudiant·e doit suivre une autre unité d'enseignement.
4. L'échec définitif à un cours obligatoire entraîne l'échec définitif au programme d'études secondaires et l'impossibilité de poursuivre les études en Études Européennes à l'Université de Fribourg.
5. La présence est obligatoire aux séminaires et aux cours en Études européennes. Une absence de 20 % des séances est tolérée. Après une absence non justifiée de plus de 20 % des séances, l'unité d'enseignement ne peut être validée. L'unité d'enseignement doit être suivie à nouveau pour être validée.
6. Une absence justifiée de plus de 20 % est examinée au cas par cas par le domaine Études européennes.
7. Pour les unités d'enseignement non dispensées par le domaine Études européennes, les exigences de présence stipulées dans les plans d'études et/ou le règlement de la faculté s'appliquent.
8. Un échec définitif au programme est prononcé lorsque la durée maximale des études est dépassée, c'est-à-dire le triple du nombre minimum de semestres prévu (art. 48 du règlement BA/MA de la Faculté des lettres et des sciences humaines).
9. Les conditions d'échec et d'échec définitif à une unité d'enseignement, propres aux départements et facultés qui le dispensent, restent réservées.

#### **9.4 Note des modules et note finale**

Toutes les évaluations réalisées par le domaine Études européennes sont évaluées et notées, à l'exception du cycle de conférence, qui est évalué par le domaine Études européennes selon le système « réussi/échec ». La note finale d'une unité d'enseignement, arrondie à la demi-note ou à la note entière, compte pour la note finale du module. La note finale d'un module est calculée à partir de la moyenne non arrondie des notes des unités d'enseignement qui composent le module, pondérée en fonction du nombre d'ECTS correspondant.

La note finale du programme d'études secondaires est constituée de la moyenne des notes des deux modules validés et notés.

#### **10. Programme de mobilité**

Les étudiant·e·s qui participent à un programme de mobilité suisse ou européen concluent un contrat d'études (Learning Agreement) avec le domaine Études européennes. Ce contrat régit les unités d'enseignement et l'acquisition des crédits ECTS. Il se conforme aux dispositions du domaine Études européennes et du Service des relations internationales de l'Université de Fribourg. Le contrat d'études doit être conclu avant le début du programme de mobilité.

#### **11. Entrée en vigueur et mesures transitoires**

Le présent plan d'études remplace le plan d'études master de 2024. Il entre en vigueur pour tous-tes les nouveaux-elles étudiant-e-s à partir du semestre d'automne 2026.

Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études avant le semestre d'automne 2026 dans le plan d'études du programme d'études secondaires en Études Européennes de 2024 peuvent terminer leur cursus dans ce dernier ou, sur demande, passer au présent plan d'études sur demande dès le semestre d'automne 2026.

L'ensemble des étudiant-e-s sera soumis au présent plan d'études dès le semestre d'automne 2028.

Les modalités de transition au présent plan d'études sont fixées par le Domaine Études européennes sur la base des prestations déjà réalisées.